

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 4 MARS 2026

Nombre Membres
En exercice : 23
<u>Présents :</u>
15 Titulaires
0 Suppléant
<u>Pouvoirs :</u>
2
<u>Votants :</u>
17 Pour
0 Contre
0 Abstention

<u>Date de la convocation :</u>
18 février 2026

Délibération n°
2026.03.16

L'an deux mil vingt-six et le quatre mars

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Jean-Luc BORIE, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY.
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Jean-Paul NICOLAS.

Absents : David SALQUE-PRADIER, Joël DESSALCES, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ TRANSFERT DE LA COLLECTE SELECTIVE DE SAINT-JUST MALMONT VERS ALTRIOM

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, les déchets de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron sont traités sur le site d'Altriom dans le cadre du marché global du SYMPTTOM.

Afin de limiter les distances parcourues et l'impact environnemental, il a été proposé d'utiliser le quai de transfert à Saint-Just-Malmont et géré par le SYMPTTOM.

Le marché de prestation pour le transfert des déchets de la collecte sélective du quai de transfert de Saint-Just Malmont vers Altriom arrive à échéance le 30/06/26.

Dans l'attente de la mise en place d'un quai de transfert définitif bi flux (OM et Collecte sélective) à Monistrol/Loire, il est proposé de lancer la consultation pour un nouveau marché à compter du 01/07/26 pour une durée d'un an renouvelable une fois avec une clause de retrait possible avant la fin du contrat dès la mise place de la nouvelle infrastructure.

Vu le contexte des élections municipales puis intercommunales et l'incertitude pour la date de la prochaine AG et de la nomination d'une nouvelle CAO, il est proposé, au vu des délais impartis que le Président procède à l'attribution et à la signature du marché comme le prévoient

ses attributions (autorisation pour les marchés à procédure adaptée) et conformément à l'article L 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant du marché est estimé entre 180 000 à 200 000 €HT maximum sur 2 ans.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à lancer une consultation pour un marché de prestation pour le transfert des déchets de la collecte sélective du quai de transfert de Saint-Just Malmont vers Altriom à Polignac pour une durée d'un an renouvelable 2 fois avec une clause de retrait possible avant la fin du contrat si une autre solution était trouvée.
- **CHARGE** le Président de procéder à la sélection de l'offre la mieux disante et **AUTORISE** le Président à signer le marché avec le prestataire retenu dans la limite de + 20 % du montant estimé du marché.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président,


Jean-Paul LYONNET